



## **ACCUEIL DES UKRAINIENS FUYANT LEUR PAYS EN GUERRE**

Un recensement de l'ensemble des possibilités d'accueil et d'hébergement est organisé sur l'ensemble des territoires.

### **I – Offres proposées par des personnes morales (collectivités, associations, entreprises)**

Un formulaire hébergé sur le site **démarches-simplifiées** est à destination de toutes les personnes morales qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens.

Il permet d'identifier la personne morale et détaille les caractéristiques des hébergements pour permettre un appariement dans les meilleures conditions.

Il permettra à chaque préfecture, pour son ressort territorial, comme à la cellule Ukraine au plan national, de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement des personnes morales.

**Dans le cadre de cette crise, toutes offres d'hébergement proposées par une personne morale est à formuler à l'adresse suivante :**

**<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>**

### **II – Offres d'hébergement proposées par des personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers) :**

Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler soit sur le site **parrainage.refugies.info/** soit sur le site **jeveuxaider.gouv.fr**

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les **initiatives d'hébergement solidaire**. Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Dans le cadre de cette crise, toutes offres d'hébergement proposées par une personne morale est à formuler à l'adresse suivante :

<https://parrainage.refugies.info/> OU <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

**Ces informations sont mises à jour à la date de publication de cette fiche. Elles sont susceptibles de modifications à tout moment.**